



Association pour la Sauvegarde du Val d'Allier

Rapport d'activité 2019/2020 et orientations 2021 **Assemblée Générale du 17 octobre 2020**

Lors de la précédente Assemblée générale ordinaire de l'association, le 30 novembre 2019 à Livry, plusieurs décisions avaient été prises. Pour plusieurs d'entre elles, leur concrétisation a malheureusement été empêchée ou différée à cause de la pandémie de coronavirus qui a frappé le pays début 2020 et d'un contexte sanitaire qui perdure en cette fin d'année. Malgré ce sérieux handicap, partagé avec l'ensemble des acteurs, plusieurs avancées importantes ont été permises qui préparent des actions à engager en 2021. C'est ainsi que les différentes démarches menées pour faire connaître l'association et sa philosophie d'action, telles que la soirée « Music on the River » organisée à Vichy le 19 juillet 2019, ont permis de dépasser le cap des cent adhérents, d'intégrer plusieurs personnalités de grande compétence et de susciter les dons significatifs de membres bienfaiteurs. Il paraît donc maintenant possible, conformément aux orientations décidées lors des Assemblées générales de 2018 et 2019, de développer le rayonnement d'Allier Sauvage, déjà positionnée comme partenaire incontournable parmi les acteurs œuvrant à la préservation de la rivière Allier.

La fréquentation de la Via Allier :

Durant l'année écoulée, la collaboration envisagée avec le Pôle métropolitain Clermont-Vichy Auvergne, lui-même perturbé par un déroulement inhabituel des élections municipales, s'est limitée à l'accompagnement de la mise au point d'une méthode d'évaluation qualitative de la fréquentation de la Via Allier, la véloroute-voie verte régionale projetée tout au long de l'axe Allier. Cette méthode a été expérimentée durant trois journées-test sur les 27 km de voie verte réalisée sur l'agglomération de Vichy et ouverte au public durant l'été 2020. Cela permettra à l'avenir d'en développer l'application sur l'ensemble de l'axe, parallèlement aux évaluations quantitatives obtenues par éco-compteurs. L'originalité de cette méthode d'enquête auprès des pratiquants est de s'intéresser, non seulement aux caractéristiques de la fréquentation habituellement recherchées (nombre, origine, etc) et à la satisfaction des pratiquants, mais aussi à leur perception du milieu naturel fluvial et à leurs rapports à la vie locale. Ces préoccupations sont en rapport avec le projet de mise en œuvre d'un Observatoire de l'Allier soutenu par Allier Sauvage et dont l'étude de faisabilité a été achevée et présentée fin 2019.

Lien vers le rapport : <http://doc.ceba.uca.fr/doku.php?id=efoa>

Le développement de la Via Allier :

Après différentes approches d'un projet de voie verte le long de l'Allier sur différents secteurs, les collectivités se sont accordées pour coordonner leurs projets et créer un axe cyclable tout le long de la rivière. La Région Auvergne-Rhône Alpes a décidé de prendre en compte ce grand projet parmi les six itinéraires choisis pour développer le tourisme à vélo et l'a dénommé « Via Allier ». Allier Sauvage s'intéresse depuis longtemps au sujet, après s'être opposé à un premier projet de l'ex Région Auvergne trop intrusif par rapport à la préservation du milieu nature. Elle s'est fortement impliquée ensuite dans l'étude d'une « Route de l'Allier et de la mise en réseau de ses Maisons de sites » conduite par le Pôle métropolitain et achevée fin 2019. Aujourd'hui, après l'ouverture de la Via Allier sur le secteur de Vichy, ce sont ses 25 km sur le secteur du Grand Clermont qui sont en passe d'être réalisés et le Département du Puy-de-Dôme étudie les segments manquants sur son territoire. Dans l'Allier, Moulins communauté

prépare l'inscription de la Via Allier sur son territoire, en même temps que le Département de l'Allier en étudie le raccordement au secteur de Vichy et le prolongement au nord jusqu'à Château-sur-Allier, avec un objectif d'ouverture pour 2023. Allier Sauvage participe à la concertation qui accompagne ces différentes études et a été invitée par le Président du Département de l'Allier à faire partie de la CDESI (Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires), dont la première réunion a eu lieu à Montmarault le 6 octobre 2020.

Lien vers rapport : <https://drive.google.com/file/d/15VqniuGTdPy39KcgCANbrxTmXZE4alw2/view>

La problématique de la baignade :

La coopération avec le Pôle métropolitain se poursuit aujourd'hui sur l'étude de la problématique de la baignade libre, dans un contexte réglementaire qui a fait de son interdiction une généralité depuis les années 70, alors même qu'aucun moyen n'est mis en œuvre pour l'empêcher. Force est pourtant de constater que la pratique de la baignade dans l'Allier a perduré et qu'elle est même en augmentation, comme cela est bien naturel sous l'effet des canicules estivales amplifiées par le changement climatique. Et il est certain que cette tendance va s'accroître inexorablement avec le développement de la fréquentation des bords d'Allier, que ce soit par l'ouverture progressive et la promotion de la via Allier, ou du fait de l'augmentation de la pratique du canoë. C'est pourquoi, depuis ses premières études et enquêtes sur la fréquentation de l'Allier menées en 2010 et 2011, notre association alerte régulièrement les élus locaux en attirant leur attention sur le risque que cette situation paradoxale fera de plus en plus peser sur eux, du fait de leur pouvoir de police. L'attractivité de cette pratique de la rivière, par les populations locales comme par les visiteurs, est parfaitement compréhensible. Elle constitue même un vecteur de réappropriation de la rivière par les populations riveraines, plutôt souhaitable pour peu que ce développement de la baignade s'accompagne d'une politique de sensibilisation aux enjeux de sa préservation. Allier Sauvage est aujourd'hui associée à une réflexion sur le sujet conduite par le CAUE du Puy-de-Dôme avec des étudiants de l'IADT (Institut d'Auvergne du Développement des Territoires), en coopération avec le Pôle métropolitain, qui a recruté une chargée de mission pour évaluer les usages illicites de la rivière. Notre proposition est de considérer que, dès lors que les collectivités locales (intercommunalités) seraient en mesure d'offrir des lieux de baignade surveillée régulièrement répartis le long de la rivière, sur celle-ci ou à proximité immédiate (anciennes gravières, par exemple), la baignade libre devrait y être autorisée aux risques et périls des pratiquants.

La pratique du canoë :

Depuis 2006, Allier Sauvage s'inquiète d'un développement non maîtrisé de la pratique du canoë sur l'Allier de plaine avec l'installation de commerces de location et l'exploitation de la rivière par des loueurs extérieurs. Comme il n'existait aucune donnée quantitative, ni qualitative, permettant d'appréhender cette fréquentation alors même que les effets sur le milieu naturel commençaient à apparaître, nous avons mené avec l'université Clermont Auvergne (Géolab de la Maison des Sciences de l'Homme) plusieurs études sur le sujet et élaboré deux méthodes d'évaluation de la fréquentation du lit de l'Allier. La première, basée sur l'inventaire des traces laissées en fin d'été par les différentes activités de loisir (bivouacs, feux, déchets, passages d'engins motorisés, etc) a eu pour finalité d'obtenir un baromètre des pressions exercées. La deuxième, spécifiquement consacrée à la fréquentation par les canoës-kayaks, utilise des appareils de prise de vues automatiques installés sur des ponts et permet de déterminer avec exactitude les périodes d'affluence, le nombre d'embarcations et le nombre de pratiquants, et fournit diverses informations qualitatives (port de gilets de sauvetage, matériel de bivouac, etc). Les deux méthodes ont été expérimentées avec succès en 2009 et 2010 sur les 40 km de la partie extrême aval du cours de l'Allier (entre Villeneuve-sur-Allier et Apremont-sur-Allier).

Dans une note d'octobre 2009 diffusée auprès de nos partenaires (associations, Département de l'Allier et services de l'Etat), nous avons fait état de nos réflexions et propositions sur « l'organisation d'un développement raisonné de la pratique du canoë-kayak sur l'Allier de plaine ». Devant le manque d'intérêt rencontré (à la seule exception de la LPO Auvergne, préoccupée par le dérangement des oiseaux migrateurs nichant sur les grèves), nous avons été contraints de nous opposer dans un premier temps au projet de développement engagé par le Département sans stratégie d'organisation contrôlée et obtenu l'abandon d'une politique de signalétique de points d'embarquement ,

Le comptage réalisé durant l'été 2019, grâce à une station photographique automatique installée sur le pont de Villeneuve-sur-Allier, avait révélé pour les seuls mois de juillet et août une augmentation de 32% du nombre de canoës et kayaks par rapport au nombre obtenu au cours de l'opération de comptage réalisée en 2010. Il avait donc été envisagé, dans le cadre d'une mise en œuvre progressive du projet d'Observatoire de l'Allier, d'équiper une dizaine de ponts de Brioude à Apremont-sur-Allier afin d'obtenir un décompte rigoureux des embarcations descendant l'Allier des plaines et de disposer ainsi d'un état de référence pour l'évaluation du développement de la pratique. Malheureusement le caractère trop particulier de l'année 2020 du fait de la crise sanitaire n'a pas permis de mener à bien ce projet en 2020, alors même que la pratique du canoë semble avoir augmenté de façon significative cet été, au dire des loueurs eux-mêmes. Avec notre partenaire Véodis 3D, de la Fédération des Recherches en Environnement de l'Université Clermont-Auvergne, il est donc envisagé de réaliser cette opération « d'état zéro » durant toute la saison estivale 2021. L'objectif serait aussi de l'accompagner d'une nouvelle campagne de recensement des traces laissées en fin de saison, à l'instar de celle réalisée dans le cadre de l'expérimentation de la méthode d'évaluation de la fréquentation mise au point avec GéoLab en 2011 et sur la même section de 40 km de Villeneuve à Apremont. Plus que jamais, il est urgent d'organiser un développement maîtrisé de cette pratique du canoë-kayak, dont l'importance est à hiérarchiser suivant les différentes parties du cours de l'Allier et en fonction de leurs sensibilités respectives. Allier Sauvage aura sur ce sujet un rôle très important à jouer, du fait de l'avance de ses réflexions et de sa connaissance du territoire et des acteurs concernés, ainsi que de ses orientations originales quant au respect de la vie locale et de la préservation du caractère sauvage exceptionnel de certaines parties de la rivière.

Le val d'Allier Nord et l'affaire de Mauboux :

Le collectif de sept associations conduit par Allier Sauvage avait obtenu le 20 août 2019 la suspension par le Tribunal administratif de Dijon de la décision prise le 18 avril par la Préfète de la Nièvre, d'autoriser le retournement pour leur mise en culture irriguée de 55 ha de prairies permanentes, classées sensibles au titre de la PAC et situées à Livry dans trois zones Natura 2000 en lien avec la rivière Allier. De façon inexplicable, pour ne pas dire bizarre, notre requête en annulation s'est trouvée rejetée par jugement du même TA de Dijon le 17 février 2020. En faisant appel de ce jugement et en déposant immédiatement une requête en référé suspensif auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon, par l'intermédiaire de son avocate, maître Corinne Lepage, le collectif a obtenu par jugement du 26 février la suspension de l'autorisation préfectorale, évitant ainsi le retournement des prairies dans l'immédiat. La pandémie s'ajoutant aux vacances judiciaires de l'été, aucune date de clôture de l'instruction ni date d'audience n'ont encore été fixées, mais il est à espérer que cette fois-ci l'annulation de l'autorisation préfectorale sera prononcée. En tout cas, l'appel à financement participatif lancé pour le collectif par le CNAD (Collectif Nivernais pour une Agriculture Durable), via le site Helloasso, a permis de recueillir 7.585 € de dons, qui vont permettre de financer les frais d'avocat et de communication pour cette affaire emblématique.

Mais au-delà de l'intérêt d'empêcher la destruction de ces prairies de Mauboux, il s'agit, en obtenant une annulation de l'autorisation donnée, de provoquer une prise de conscience et un changement d'attitude radical des services de l'Etat chargés de faire appliquer la réglementation en matière de protection du val d'Allier. Et quelles que soient les conclusions de cette affaire, Allier Sauvage entend maintenant mobiliser les acteurs politiques autour de la question du soutien à une agriculture durable dans le cadre du projet de préservation du Val d'Allier Nord cité plus haut.

Le sauvetage du site de la Chaumière :

Situé au nord de Moulins, en tête de pont à Villeneuve-sur-Allier, l'hôtel-restaurant de La Chaumière a représenté pour plusieurs générations une véritable institution. Il se situe sur le passage de la Via Allier, la vélo-route voie verte régionale en cours de réalisation tout le long de l'axe fluvial, qui arrivera de Moulins par la rive droite pour traverser le pont de Villeneuve et se poursuivre vers le nord en rive gauche. Sa fermeture en 2018 a donc représenté une grande perte pour tous ces habitués, locaux et visiteurs. Mais elle présente aussi une opportunité : celle de redynamiser ce site exceptionnel avec un concept innovant à définir, comme lieu de référence pour la préservation du val d'Allier Nord, cette partie la plus riche du cours de la rivière en termes de biodiversité, de paysage fluvial, d'agriculture saine et de vie locale.

C'est pourquoi, notre association, Allier Sauvage, très implantée sur le secteur et fortement positionnée pour y promouvoir une dynamique exemplaire de développement durable, projette de s'installer sur le site stratégique de la Chaumière afin d'y développer, outre une fonction d'hébergement et de restauration confiée à un partenaire choisi, un lieu d'animation, de sensibilisation aux richesses de la rivière sauvage et de formation à leur préservation.

La première phase en cours de concrétisation (compromis de vente signé le 31 août) est d'acquérir le bien au moyen d'une SCI ad hoc, formée de quelques personnes, membres et soutiens d'Allier Sauvage capables de capitaliser sur sa valeur sans nécessité de retour rapide sur investissement ni intention spéculative. L'objectif est de développer sur le site différentes activités :

- Un restaurant proposant une cuisine simple et de qualité utilisant des produits sains du terroir
- Un café-culture vivant au rythme des différentes animations et rencontres proposées
- Cinq chambres d'hôtes de bon standing, thématisées « Allier sauvage »
- Un appartement pour l'exploitant de la partie restauration et hébergement
- Une terrasse desservant l'ensemble restauration-hébergement
- Un gîte permettant d'accueillir des groupes de passage ou en formation, et des chercheurs
- Une salle de réunion et séminaire, de formation, et d'accueil pour la découverte de la rivière
- Des services à l'itinérance pour les partenaires et les pratiquants de la Via Allier
- Une unité d'animation du Val d'Allier Nord, comprenant un centre de ressources et un studio

Une des premières actions engagée est d'expérimenter, par un pacage de chèvres par exemple, l'éradication de la renouée asiatique qui a envahi la berge (accord d'occupation temporaire du Domaine Public Fluvial par la DDT de l'Allier).

Parallèlement à la recherche du nouvel exploitant de la Chaumière par sa SCI, l'année 2021 sera consacrée à préparer l'installation de l'association sur le site en proposant la mise à disposition du petit bâtiment visé par bail emphytéotique et l'élaboration d'un projet pour sa rénovation et son aménagement.

A travers ce grand projet de revitalisation du site de la Chaumière, il s'agira avant tout de susciter la création d'un lieu vivant où se rencontreront les amoureux de la rivière, les visiteurs du val d'Allier, ses habitants et ses acteurs, dans une ambiance chaleureuse et cultivée au sens du développement durable et de l'authenticité du Bourbonnais.